REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

MAIRIE DE LOUDUN

***

DELIBERATION N° 2026.10.6
Nomenclature N° 3.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

***

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation
29.10.2026

Nombre de conseillers

En exercice	**29**
Présents	**26**
Votants	**29**

L'an deux mille vingt six
le quatre novembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS, Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON, Adjoints ; M. AUCHER, M. THIBAULT, Mme LE DUC, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire déléguée de Rossay), Mme PELLETIER, M. MORIN, Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, M. GANDIER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD, Mme MULA, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

M. HAESE, M. BRANCO-NUNES, M. SERGENT

Pouvoir de M. Marc-Antoine HAESE à Mme Céline BLONDEL
Pouvoir de M. Kevin BRANCO-NUNES à Mme Véronique ARNAUDO-RONTARD
Pouvoir de M. Alexandre SERGENT à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :
Echange de terrains avec M. et Mme MESCHAIN

M. Jean-Louis DOUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La Commune de Loudun a fait l'acquisition de la parcelle ZD 63 d'une superficie totale de 1 160 m², appartenant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cette parcelle a été divisée en 4 parcelles : ZD 197 (1059 m²), ZD 198(42 m²), ZD 199 (24 m²), ZD 200 (42 m²).

Ces terrains sont situés en zone N (Naturelle) du Plan local d'Urbanisme en vigueur,

M. et Mme MESCHAIN ont autorisé la réalisation de travaux de voirie sur leurs parcelles cadastrées ZD 215 (199 m²), ZD 213 (22 m²) et ZD 217 (124 m²) et exploitaient en contrepartie la parcelle ZD 197.

Etant maintenant à la retraite, ils souhaitent régulariser leur situation d'exploitation et proposent un échange de terrains avec la Ville.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : .....19.NOV..2026.....

Publié le : .....19 NOV. 2026.....

Notifié le : .....

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20261104-2026-10-6-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Il est proposé l'échange suivant :

- ✓ La Commune de Loudun cèderait à M. et Mme MESCHAIN Philippe la parcelle cadastrée ZD 197 (1 059m²).
- ✓ La commune recevrait en échange les parcelles cadastrées ZD 215 (199 m²), ZD 213 (22 m²) et ZD 217 (124 m²) soit 345 m², propriété de M. et Mme MESCHAIN.

Ces emprises ayant pour fonctions un élargissement de voirie, il conviendrait de les intégrer au domaine public, tout comme les parcelles cadastrées ZD 210, 211, 204, 209, 206 et 200 qui forment la voie Chemin des Cerisiers.

Chaque lot étant estimé à 800 €, l'échange se fera sans soulte.

Conformément à la législation, la consultation du service des Domaines a été faite et a rendu son avis le 25 mars 2026.

Les frais de notaire (en la SCP RASSCHAERT – VILLAIN / SALVAT) seront à la charge des parties à hauteur de 50% chacune.

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Infrastructures » en date du 4 mai 2026,

Après examen, le Conseil Municipal, par 27 voix « pour » et 2 abstentions :

⇒ approuve cet échange sans soulte avec M. et Mme MESCHAIN,

⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier,

⇒ décide d'intégrer les parcelles cadastrées ZD 215, 213 et 217 ainsi que les parcelles communales ZD 210, 211, 204, 209, 206 et 200 au domaine public de la commune.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

MAIRIE DE LOUDUN (Vienne)

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20261104-2026-10-6-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026